

Fribourg, le 27 septembre 2012

Courrier des lecteurs adressé au journal La Gruyère :

## Donner des cigarettes à son enfant ? Un peu de bon sens, s'il vous plaît !

Le juge de police de la Gruyère a acquitté au bénéfice du doute un couple qui avait donné à fumer plusieurs cigarettes à un enfant de 8 ans.

La lecture de cet article paru dans l'édition du 20 septembre, nous appelle à réagir. A l'heure actuelle, la nocivité du tabac est unanimement reconnue, autant par le monde scientifique et médical que par l'industrie du tabac elle-même. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la fumée du tabac est constituée de quelques 4'000 substances dont la plupart sont toxiques et certaines reconnues comme cancérigènes (par exemple ammoniac, ratol, polonium, acétone, arsenic, cadmium). L'inhalation propulse ces substances toxiques de la fumée du tabac jusqu'aux poumons, puis dans le sang qui les transporte dans tout le corps. En Suisse, le tabagisme cause plus de 9'000 décès par année, soit presque 25 fois plus que les accidents de la route ! La nocivité du tabac ne fait plus aucun doute, sous toutes ses formes de consommation et quelle que soit la quantité consommée. Chez les enfants et les jeunes dont les organes sont encore en développement, les risques sont encore plus élevés car leur corps réagit de façon plus sensible et plus forte aux substances toxiques.

L'autre élément qui nous incite à réagir, c'est l'aspect du rôle éducatif et de modèle que les parents exercent auprès de leurs enfants. Par une attitude claire et cohérente, ceux-ci peuvent inciter leurs enfants à mener une vie sans tabac. Il est en effet prouvé que les enfants de parents qui rejettent clairement le tabagisme sont moins susceptibles de fumer. Même en étant fumeurs eux-mêmes, les parents ont une mission importante à jouer auprès de leurs enfants pour protéger leur santé et éviter qu'ils ne succombent eux aussi au tabagisme. Tout ceci est possible, par exemple en ne fumant qu'à l'extérieur et en évitant de laisser traîner des paquets de cigarettes. Ainsi donc, le fait de donner des cigarettes à fumer à son enfant relève d'une irresponsabilité désolante.

CIPRET Fribourg Centre de prévention du tabagisme  
Fabienne Hebeisen-Dumas et Véronique Pittet